

Chemin de l'Avanchet



charte

concertation

Périmètre



Une vision d'avenir pour un quartier en mutation

La démarche de concertation du chemin de l'Avanchet vise à accompagner l'élaboration d'un projet de plan localisé de quartier (PLQ) sur ce secteur qui fait partie du grand projet Vernier-Meyrin-Aéroport (GP VMA) et est situé au sud du secteur «Cointrin Ouest», en bordure du quartier de l'Avanchet. Il est délimité par le chemin de l'Avanchet au nord et par la limite communale au sud.

Entre 2012 et 2015, une image directrice pour la transformation de ce secteur a été définie. Elle est partagée entre l'Etat et les communes de Meyrin et Vernier. Des tables rondes ont été mises sur pied fin 2012 et en 2014 qui ont permis aux élus municipaux et aux associations de prendre connaissance du projet et émettre des remarques. Une séance publique a été organisée en avril 2016 pour informer la population des grandes orientations retenues pour le GP VMA et répondre aux questions.

Sur le secteur Cointrin ouest, une modification de zone est en cours de procédure afin de rendre possible la mutation du secteur. Parallèlement à la modification de zone, un travail s'engage à une échelle plus fine et plus concrète pour définir les contours du futur quartier, grâce à l'outil d'aménagement qu'est le plan localisé de quartier (PLQ). Un PLQ vise à définir les règles de construction sur un secteur et règle également la question des droits fonciers entre propriétaires, de manière équitable. Le PLQ suit une procédure légale et publique et peut faire l'objet d'opposition puis de recours devant les tribunaux.

A Genève, l'élaboration d'un PLQ s'accompagne obligatoirement d'une démarche de concertation avec les habitants, voisins, propriétaires, associations, communes. C'est dans ce cadre que la concertation du PLQ du chemin de l'Avanchet a débuté le 20 mai 2017. Il s'agira de recueillir une série d'objectifs qui orienteront le travail des urbanistes. Le bureau KCAP mènera le projet de PLQ, qui sera décliné sous la forme d'un plan et d'un règlement opposables aux tiers par les services de l'Etat. Au terme de ce travail de concertation, la procédure d'adoption usuelle (préavis communaux, enquête publique, procédure d'opposition) se poursuivra.

Des habitants, citoyens et experts

L'avantage d'une concertation est clair : les habitants et les usagers sont impliqués dans la planification.

L'objectif est d'aboutir à une planification qui répond au mieux aux attentes de la population. L'expertise des usagers et des habitants sera précieuse pour comprendre et améliorer le fonctionnement du quartier. Au bout du compte, le travail en commun facilitera l'appropriation du projet. Concrètement, la démarche collective aboutira à la définition des objectifs qui seront retranscrits dans la planification.

Les décisions finales seront prises par les responsables politiques, et la réalisation sera confiée à des professionnels.

L'expertise des habitants et des usagers est une aide à la décision politique. L'outil de planification du quartier en sera enrichi.

Après la conclusion formelle de la démarche de concertation (voir les étapes en page suivante), probablement en automne 2017, le processus classique de décision de la Commune et du Canton suivra évidemment son cours. Il s'agit simplement d'une étape supplémentaire en amont qui nourrira la réflexion et le débat. En fin de compte, une fois que le Conseil municipal se sera prononcé sur la planification, les droits d'oppositions et de recours resteront évidemment réservés aux citoyennes et aux citoyens de Meyrin.

Un réseau de partenaires

Pour en arriver à un projet porteur d'avenir, un véritable réseau de partenaires aux compétences et aux savoirs multiples doit se mobiliser. Des habitants aux spécialistes.

- **Les habitants et les usagers du quartier** sont les acteurs centraux de la concertation qui leur offre l'occasion d'exprimer leurs points de vue et leurs propositions. Leur force, c'est leur « expertise d'usage ».
- **Les milieux associatifs** participent aussi au réseau. Leur démarche ne se substitue pas à celle des citoyens, mais elle la complète.
- **Les propriétaires et les gérants** sont évidemment concernés puisque la démarche porte en partie sur leur(s) bien(s).
- **Les autorités** sont garantes de l'intérêt public. Les décisions finales leur appartiennent.
- **Les spécialistes** aident à définir le cadre des discussions et à les faire aboutir, mais ils ne doivent pas monopoliser la parole. Ils sont mandatés par les autorités ou travaillent pour l'administration.

Une charte de concertation Des engagements et des valeurs

Grâce à la concertation, l'expression des diverses idées et propositions des habitants et des usagers du quartier sera encadrée et organisée selon des principes transparents. Cette charte de concertation rappelle les droits et les devoirs des acteurs, les engagements des uns et des autres et les valeurs essentielles. **Transparence, honnêteté et simplicité** doivent guider la démarche.

Pour **la population et les associations**, la charte a pour but de faciliter le déroulement de la concertation en précisant une base commune de valeurs.

Pour **les institutions**, la charte est un contrat qui leur impose de prendre en compte les débats et les réflexions de la démarche de concertation dans le développement du projet et dans leurs décisions.

La concertation permet à tous de s'exprimer, dans la cohérence avec le projet et son suivi. La charte assure l'engagement de tous sur toute la durée de la démarche; elle doit être acceptée par tous les participants.

Les engagements à tenir

Les différents acteurs s'engagent à la poursuite d'un but commun :
la définition collective des objectifs du cahier des charges du projet.

Dans ce but ils s'engagent à :

- Respecter le processus de concertation proposé
- Mettre entre parenthèse l'intérêt individuel au profit de l'intérêt collectif
- Respecter un fonctionnement par consensus
- Assurer un droit égal à la parole pour tous, sans préjugés
- Respecter les objectifs généraux de la charte

Objectifs généraux

Objectifs de la concertation :

- Nourrir le projet avec la connaissance du quartier des habitants
- Permettre une appropriation du projet par les habitants

Objectifs du quartier :

- Prendre en compte les principes de la durabilité dans ses trois composantes; sociales, économiques et environnementales
- Proposer une stratégie d'aménagement novatrice et spécifique pour ce secteur charnière entre Cointrin Ouest et les Avanchets
- Respecter le caractère du lieu tout en déterminant un front de parc
- S'inscrire dans les objectifs de densification du plan directeur cantonal
- Assurer une perméabilité piétonne entre les quartiers
- Favoriser la mobilité douce
- Aménager le chemin de l'Avanchet en espace de rue résidentielle pouvant accueillir une ligne de bus
- Limiter le stationnement et le situer en sous-sol pour libérer de l'espace en surface

Les étapes

Le 20 mai 2017, un évènement public comprenant une séance d'information et une balade dans le quartier marque le lancement de la démarche de concertation. Il a pour but d'informer l'ensemble des citoyens et d'inciter les habitants et usagers à participer aux futurs ateliers.

La phase de concertation se déroulera de juin à novembre 2017.

Afin d'assurer la réussite de la concertation, trois ateliers sont organisés:

Jeudi 8 juin 2017, Atelier 1

Le premier atelier permettra d'entrer dans le sujet et d'évacuer les a priori. Il s'agira de donner l'occasion à chacun d'exprimer ses idées, sa manière de voir le quartier, d'aborder ses points positifs et négatifs et d'imaginer des manières utopiques d'y vivre.

Lundi 19 juin 2017, Atelier 2

Le deuxième atelier permettra, dans une logique commune et constructive, de fixer les objectifs du cahier des charges du projet d'aménagement.

Été 2017

Transmission de la restitution des ateliers par courrier aux participants.

Jeudi 21 septembre 2017, Atelier 3

Lors du troisième atelier, l'avant-projet en cours d'élaboration sera présenté. Les participants pourront émettre des recommandations pour orienter et enrichir le projet.

Samedi 18 novembre 2017, Restitution

L'avant-projet définitif de PLQ sera présenté à la population.

Contacts

Lya Blanc & Christophe Gnaegi
TRIBU architecture sarl
rue de bourg 16-20, Lausanne
t. +41 21 331 04 40
avanchets@tribu-architecture.ch

Hendrik Opolka
Chef de projet à l'Office de l'urbanisme
5 rue David Dufour, Genève
t. +41 22 546 00 06

Béla Kali
Architecte-urbaniste à l'Office de l'urbanisme
5 rue David Dufour, Genève
t. +41 22 546 73 18

Quel quartier ?

Le secteur du chemin de l'Avanchet à Meyrin est situé entre le chemin de l'Avanchet et le quartier des Avanchets.

Pourquoi participer ?

- Pour exprimer vos envies sur l'aménagement de ce secteur: grâce à la démarche de concertation, les projets menés par l'Etat de Genève peuvent être en adéquation avec la vie quotidienne et les aspirations des habitants et usagers du quartier.
- Pour contribuer à améliorer votre cadre de vie : en ouvrant le débat, le Canton espère mettre en place une action publique plus efficace. Même si la concertation allonge le processus, elle permet à la population d'enrichir le projet commun et de mieux se l'approprier.
- Pour vous impliquer dans la vie du quartier : la démarche de concertation peut être l'occasion de rapprocher les différents acteurs présents et de raffermir les liens sociaux dans le quartier.

Qui peut participer ?

Tous les habitants et usagers du secteur et de ses environs, intéressés par la démarche peuvent participer sur inscription.

Où et quand participer ?

Atelier 1 : Jeudi 8 juin 2017 de 18h30 à 21h30

Atelier 2 : Lundi 19 juin 2017 de 18h30 à 21h30

Atelier 3 : Jeudi 21 septembre 2017 de 18h30 à 21h30

Les ateliers auront lieu à la cantine de l'école de Cointrin.

Restitution : Samedi 18 novembre 2017 de 9h00 à 12h00

S'informer et s'inscrire

www.ge.ch/vernier-meyrin-aeroport